

03 avr 2020 -16:59

Conseil des ministres du 3 avril 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 3 avril 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Régie des bâtiments : fourniture de gaz et d'électricité aux services publics fédéraux en 2021

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation d'un an de la convention de fourniture d'électricité et de gaz avec la *Vlaams Energiebedrijf*, pour les services publics fédéraux et d'autres institutions fédérales.

Grâce à la collaboration avec la *Vlaams Energiebedrijf* (VEB), la Régie des bâtiments et ses clients bénéficient d'une économie d'échelle plus grande que s'ils étaient seuls. La VEB travaille comme centrale d'achat et met donc ses partenaires en concurrence. Le Conseil des ministres marque son accord pour que la convention de collaboration pour la fourniture d'énergie entre la VEB et la Régie des bâtiments soit prolongée d'un an, pour l'année 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Poursuite de la modernisation de l'enregistrement des baux

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à poursuivre la modernisation de l'enregistrement des baux.

Cet avant-projet s'inscrit dans le cadre d'une modernisation plus large du mode de présentation des baux à la formalité de l'enregistrement. Il donne notamment une base légale à la mention du numéro de registre national dans les formulaires de présentation sur support papier d'un bail à l'enregistrement. Il améliore et restructure également les textes de référence dans le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

L'avant-projet sera soumis à l'avis de l'Autorité de protection des données et ensuite à celui du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à [Conseil des ministres du 3 avril 2020](#)

Nomination de membres de la Commission interdépartementale pour le développement durable

Sur proposition de la ministre du Développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant démission et nomination de certains membres de la Commission interdépartementale pour le développement durable.

La Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) est composée d'un représentant de chaque service public fédéral, de chaque service public fédéral de programmation et du Ministère de la Défense, ainsi que de représentants des gouvernements des communautés et des régions. Les membres de la Commission et leurs suppléants sont nommés pour un mandat de cinq ans par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

Sont nommés membres à partir du 21 février 2020 :

- Myriam Bouveroux comme représentante du service public fédéral Stratégie et Appui et comme suppléante Rika Denduyver
- Alexander Verstraete comme représentant du service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement et comme suppléant Filip Zivkovic
- Sandrine Honnay comme représentante du service public fédéral Intérieur et Chloé Bourdon
- Anne Berghmans comme suppléante du service public fédéral Mobilité et Transports
- Haoua Ibra Kaka comme représentante du service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
- Joachim Knockaert comme suppléant du service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- Olivier De Weerdt comme représentant du Ministère de la Défense et comme suppléant Frédéric Dyon
- Maaïke Vancauwenberghe comme suppléante du service public fédéral de programmation Politique scientifique

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Création d'un Comité national de la sécurité pour la fourniture et la distribution d'eau potable

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès et du ministre de l'Agriculture Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à créer un Comité national de la sécurité pour la fourniture et la distribution d'eau potable.

Pour les opérateurs de services essentiels du secteur de l'eau potable, l'arrêté royal entend créer un Comité national de sécurité pour la fourniture et la distribution d'eau potable. Ce comité assumera pour les opérateurs de ce secteur les tâches et compétences dévolues à une autorité sectorielle. Il est composé à chaque fois de deux représentants et deux suppléants proposés par :

- le ministre fédéral compétent pour la sécurité alimentaire
- la Région flamande
- la Région wallonne
- la Région de Bruxelles-Capitale

Chaque entité ne dispose que d'une voix délibérative. Un quorum minimum de membres présents est prévu pour permettre au comité de délibérer valablement, à savoir au moins un représentant de l'Etat fédéral et au moins un membre présent par région. Le Comité prend ses décisions à la majorité simple des membres présents et, en cas d'égalité des votes, la voix du président est prépondérante.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué de l'AFSCA

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à renouveler le mandat de l'administrateur délégué de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA).

Le mandat de Herman Diricks en tant qu'administrateur délégué de l'AFSCA est renouvelé pour une durée de six ans à partir du 1er mai 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Remplacement de l'ancienne dénomination du War Heritage Institute dans la législation impliquée

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal royal visant à remplacer l' "Institut des vétérans - Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre" (IV-INIG) par le "War Heritage Institute" (WHI) dans diverses dispositions d'application.

Afin d'éliminer un certain nombre d'incertitudes juridiques pour le personnel du WHI, il est nécessaire que le nom de l'ancienne institution IV-INIG soit remplacé par le nouveau nom WHI. Le projet prévoit les modifications nécessaires et plus particulièrement dans la loi du 22 juillet 1993 portant certaines mesures en matière de fonction publique et dans l'arrêté royal du 16 novembre 2006 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management et d'encadrement dans certains organismes d'intérêt public.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Nouvelle tarification pour les consultations en ligne du Registre national pour les instances publiques

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit une nouvelle tarification pour les consultations en ligne du Registre national, pour les différentes instances publiques.

La nouvelle proposition de tarification propose une réduction de prix pour les différentes instances publiques lors de la consultation en ligne du Registre national, afin de réaliser une simplification administrative et le principe *only once* au sein de l'administration. Il s'agit de :

- la gratuité des consultations pour les communes
- une réduction de prix pour les instances et institutions fédérales, à savoir un prix par consultation de 0,05 euro sans toutefois dépasser un montant maximal de 1.200.000 euros pour le nombre de consultations sur une base annuelle
- une réduction de prix pour tous les autres clients (autres services publics et institutions ainsi que les différents partenaires privés), à savoir 0,13 euro par transaction

Le Conseil des ministres a également marqué son accord sur la remise des dettes accordées aux autorités et instances fédérales qui ont encore une créance ouverte pour la consultation du Registre national.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal relatif aux rétributions auxquelles donnent lieu les prestations du Registre national des personnes physiques

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Renouvellement et désignation de membres du Conseil fédéral de police

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal portant renouvellement et désignation de membres du Conseil fédéral de police.

Il s'agit :

- du renouvellement du mandat d'Isabelle Panou, en tant que membre effectif, pour un terme de quatre ans prenant cours le 28 décembre 2019
- de la désignation de Guido Vermeiren, procureur du Roi près le parquet de Limbourg, en tant que membre effectif, pour un mandat prenant fin le 4 mai 2022
- de la désignation de Ine Van Wymersch, procureur du Roi près le parquet de Hal-Vilvorde, en tant que membre suppléant, pour un mandat de quatre ans prenant cours à la date de signature de l'arrêté

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Travail dans le secteur de la pêche - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif au travail dans le secteur de la pêche.

L'avant-projet de loi, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, met en place un système global de mise en application et de contrôle du respect des prescriptions de l'accord des partenaires sociaux européens visant à assurer aux pêcheurs des conditions de travail et de vie décentes à bord des navires de pêche. Ce système implique l'instauration d'un système de certification et des inspections périodiques.

Le document de certification, à savoir le certificat de travail dans la pêche devra être conservé à bord du navire de pêche et est en principe valable pour cinq ans. La certification sera désormais obligatoire pour tout navire de pêche battant pavillon belge qui passe plus de trois jours en mer et qui :

- a une longueur égale ou supérieure à 24 mètres
- navigue habituellement à plus de 200 milles nautiques de la côte ou au-delà du rebord externe du plateau continental, si celui-ci est plus éloigné

Dans le cadre de la mise en place d'un système efficace de sanctions, l'avant-projet détermine également un nombre de comportements infractionnels méritant d'être pénalement sanctionnés. A cet effet, il complète le Code pénal social de nouvelles infractions et sanctions.

Enfin, une procédure de plainte est mise en place pour recueillir les plaintes des pêcheurs en cas de violation de leurs droits.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerdt@muylle.fed.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à [Conseil des ministres du 3 avril 2020](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Coopération au développement
- Fonction publique
- Politique scientifique
- Sécurité et Intérieur
- Energie
- Classes moyennes
- Intégration sociale
- Mer du Nord
- Economie
- Personnes handicapées
- Affaires étrangères
- Simplification administrative

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

Steve Detry

Porte-parole (FR)

+32 473 56 77 04

steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn

Porte-parole (NL)

+32 479 33 51 48

elke.pattyn@premier.fed.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- un marché public pluriannuel (2020-2024) relatif à la mise en place de l'ISS (*In Service Support*) nécessaire à la réalisation d'activités d'entretien sur les moteurs des avions A400M
- un marché de service pluriannuel (2020-2024) pour l'entretien vert récurrent de certains quartiers militaires de la Défense : Florennes, Liège et Marche-en-Famenne

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Mesures fiscales urgentes en raison de la pandémie du Covid-19

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant diverses mesures fiscales urgentes en raison de la pandémie du Covid-19.

L'avant-projet vise notamment à :

- faciliter fiscalement les dons en nature de différents matériels médicaux ou produits utiles dans la lutte contre la pandémie
- exonérer les primes d'aide régionales qui sont attribuées aux travailleurs, travailleurs indépendants et aux entreprises dans le cadre de la pandémie
- adapter temporairement le calcul de la majoration pour absence ou insuffisance de versement anticipé de l'impôt sur les revenus
- prolonger les délais fiscaux en matière de tax-shelter, pour les sociétés de production qui peuvent démontrer qu'elles ont subi des dommages directs suite aux mesures instaurées par le gouvernement fédéral dans le cadre de la lutte contre la pandémie

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

03 avr 2020 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 3 avril 2020

Mesures de sécurité complémentaires pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19.

L'épidémie de Covid-19 évolue dans plusieurs pays européens. Il est impératif de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une augmentation importante d'infections dans les prochaines semaines. Ces mesures diminueront de façon très importante le nombre et la taille des chaînes de transmission secondaires à ces cas déjà présents aujourd'hui sur notre territoire.

Nous vivons dans des 'social communities' (environnement de travail, famille, école) qui, aujourd'hui déjà, sont confrontées à différents niveaux de circulation du coronavirus. L'objectif est d'éviter les contacts entre personnes qui n'entrent normalement pas en contact les unes avec les autres pour que le virus ne se propage pas d'une communauté à l'autre.

Pour ces raisons, le projet vise à compléter les mesures précédemment prescrites et implémente dès à présent les mesures sur l'ensemble du territoire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be